



Conseil d'établissement

Date : lundi 18 mars

Heure : 18h30

Lieu : TEAMS

	Durée
1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum	2 min.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	2 min.
3. Adoption du procès-verbal du 12 février	
4. Affaires relatives au procès-verbal du 12 février	5 min.
5. Parole au public	15 min.
6. Parole à la technicienne du service de garde	5 min.
7. Parole à l'OPP	5 min.
8. Parole au représentant au comité de parents	5 min.
9. ÉTUDE DES DOSSIERS	
DÉCISION	60 min.
9.1.1 Approuver le programme d'activité du service de garde	
9.1.2. Adopter les règles de fonctionnement du SDG	
9.1.3 Adopter le plan de lutte contre la violence et l'intimidation	
9.1.4 Établir les principes d'encadrement des frais chargés aux parents	
9.1.5 Établir une harmonisation des frais pour les sorties scolaires	
DISCUSSION	10 min.
9.2.1 Sondage aux élèves	
9.2.2 Critères de sélection de la direction d'école (consultation)	
INFORMATION	5 min.

9.3.1 Suivi photos scolaires

9.3.2 Nouvelle enveloppe budgétaire – Bonification des contrats

10. Prochaine rencontre et levée de l'assemblée : 6 mai

Amélie Paré, Présidente du conseil d'établissement